

**Compte-rendu succinct de la réunion du 31 mars 2023 organisée par la préfecture  
au sujet des nuisances de l'aérodrome de Lasclaveries**

Etaient présents :

- Pour les services de l'Etat : services préfectoraux, gendarmerie de Pau-Uzein, autorités départementales militaires, DSAC
- Pour l'aérodrome de Lasclaveries : le maire de Lasclaveries et l'association Pau Parachutisme Passion
- Pour les élus : les maires de Bernadets et de Saint-Armou, le député de la 2ème circonscription des P-A
- Pour les riverains : des représentants de notre association et de l'association ADHEBA

**1°) sur la légalité des activités de l'association Pau Parachutisme Passion** il est confirmé que 70% de l'activité est liée aux prestations de services rendues en exécution des marchés publics. Le statut de cette association n'est pas en adéquation avec cette activité. Il est confirmé que l'aérodrome est classé NCO (activité non commerciale) ce qui ne correspond pas à l'activité principale. Il est confirmé que les changements de la nature d'activité de 2014 et 2018 (importants contrats avec l'armée) n'ont fait l'objet d'aucune mise en concordance des statuts ou de l'infrastructure, ni d'aucune consultation d'élus, d'étude d'impact ou d'enquête publique.

Notre association précise qu'il serait choquant de dédouaner les autorités publiques en charge des applications réglementaires présentes autour de la table en étant contraint d'engager des poursuites judiciaires, a fortiori du fait que nos impôts financent déjà les nuisances, les services présents et devraient alors de surcroît financer les avocats de ceux qui provoquent les nuisances.

**2°) sur les propositions de suppression ou forte réduction des nuisances** (pour mémoire : pollution, bruit insupportable, mise en danger des populations, pertes économiques diverses sur tout le territoire survolé), les associations regrettent que ce qui était annoncé dans la lettre du préfet au président de la communauté de communes Nord-Est-Béarn, à savoir que des solutions étaient à l'étude et nous seraient présentées, n'ait pas été respecté.

**Engagement est pris par la préfecture de nous réunir à nouveau sous un mois pour y remédier.**

*Le bureau de l'association contre les nuisances de l'aérodrome de Lasclaveries le 6 avril  
2023*

CONTACT

---

ASSOCIATION CONTRE LES NUISANCES DE L'AÉRODROME DE LASCLAVERIES

MAIRIE DE SAINT-ARMOU 64160 [CONTACT@NUISANCES-LASCLAVERIES.ORG](mailto:CONTACT@NUISANCES-LASCLAVERIES.ORG)

[WWW.NUISANCES-LASCLAVERIES.ORG](http://WWW.NUISANCES-LASCLAVERIES.ORG)